

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Chalet des loisirs le 8 juin 2026, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**Lot 5 449 114 du cadastre du Québec (5<sup>e</sup> Rang)**

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La création d'un lot partiellement enclavé d'une largeur sur la ligne avant de 6 mètres alors que l'article 153 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une largeur minimale de la ligne de lot donnant sur une rue de 10 mètres.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 5 juin 2026, 12 h, par les moyens suivants**

par courriel :

[dq@adstock.ca](mailto:dq@adstock.ca)

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 11 juin 2026

Le directeur général,

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Jérôme Grondin